

délibération :
D_2016_2_10

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Cession vente poteaux
Badminton**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella
Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur TROUSSICOT Franck

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public et conservés dans divers lieux de stockage.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

La commune souhaite ainsi céder ses quatre anciennes paires de poteaux de badminton, achetées en 2008 pour un montant de 865,90 € TTC et ainsi offrir une deuxième vie à du matériel inutilisé mais encore en état de marche.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 relative au choix de matériel sportif de badminton,

Considérant que le matériel n'est plus utilisé suite à son renouvellement souhaité par l'association MJC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la vente de gré à gré des quatre paires de poteaux de badminton achetées en 2008,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

18 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

